

## Annexe 10-6

### Notes générales

1. S'agissant des services et des services de construction, le présent chapitre est soumis aux limitations et aux conditions énoncées dans la liste de l'Ukraine jointe à l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS).
2. Le présent chapitre ne s'applique pas aux marchés suivants :
  - a) les marchés de services de construction passés par des missions diplomatiques à l'étranger;
  - b) les marchés de marchandises et de services ayant pour objet la conception, le développement et la production de papier protégé, de billets de banque et de pièces de monnaie par l'Ukraine, leur entreposage et la tenue de registres connexes, ainsi que de documents d'identification personnelle, de documents attestant d'un statut juridique spécial, de documents de citoyenneté, incluant les passeports, et d'autres documents devant être protégés par des dispositifs de sécurité spéciaux ou de tampons d'acquittement des taxes d'accise conformément aux lois de l'Ukraine, ainsi que de marchandises ou de services requis pour leur fabrication.